



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

Etablissement Public Foncier de
Grand Est
Service Opérationnel DTS

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

**EPFGE - TROYES – Site de la
Providence**
**Lot 1 - Travaux curage,
désamiantage, déconstruction
et pré-aménagement**

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

25-011 / 25-012

Date limite de remise des plis

01/08/2025 à 12 : 00

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Etablissement Public Foncier de Grand Est

Service Opérationnel DTS

Représentant : Monsieur Alain TOUBOL Directeur général

Adresse : EPFGE

Rue Robert Blum - C.S. 10245

54701 PONT A MOUSSON CEDEX

Téléphone : 03 83 80 40 20

Courriel : contact@epfge.fr

Site internet : <https://www.epfge.fr/>

■ Description de la prestation :

Le présent marché a pour objet les Travaux curage, désamiantage, déconstruction et pré-aménagement.

Code CPV	Libellé CPV
45262660-5	Travaux de désamiantage
45111100-9	Travaux de démolition

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat TROYES Site Providence - Travaux de curage, désamiantage, déconstruction et pré-aménagement partiel du site (bâtiment 9 à 11 + 20 à 29/30) selon plan figurant au CCTP.
	Acheteur Etablissement Public Foncier de Grand Est
	Type de contrat Marché ordinaire de travaux avec phasage Recours au L.2193-3 : sous-traitance interdite sur l'ensembles des prestations liées aux travaux de désamiantage.
	Lieu d'exécution Rue de la Providence, TROYES (10000)
	Délai Le délai global du marché est de 80 semaines et comporte des phases - Marché sans mise en concurrence ultérieur avec le même titulaire possible dans le cadre de marchés pour prestations similaires.
	Développement durable Clause sociale - Clause environnementale
	Variation des prix Révisables formule $0,15+0,85*(Im/I0)$
	Nature des prix Prix mixtes

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Les pièces administratives et financières suivantes :

- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement et son annexe relative à la clause d'insertion sociale par l'activité économique
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- Le CDPGF : Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- BPU : Bordereau de prix unitaire
- DQE : Détail quantitatif estimatif
- Déclaration sur l'honneur : Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation (modèle fourni par l'acheteur).

Les pièces techniques suivantes :

- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes qui comprennent :
 - Un jeu de plans :
 - TRO_Providence_Annexe 1_PLAN DU SITE A0
 - TRO_Providence_Annexe 2_PLAN AGS A0
 - TRO_Providence_Annexe 3_PLAN FIN DE PHASE 1 A0
 - TRO_Providence_Annexe 4_PLAN FIN DE PHASE 2 A0
 - Les instructions relatives au remplacement de borne IGN
- Le Plan Général de Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé des Travailleurs (PGCSPS)
- Les annexes techniques au dossier de consultation comprenant :
 - Les rapports de repérage amiante avant travaux sur les bâtiments faisant l'objet des travaux – INGEDIAG (2024/2025) :
 - 24_ING_17743_JJE_PROVIDENCE_TAS_DE_DECHETS_EPFG V2
 - 24_ING_17745_MAC_PROVIDENCE_BAT22-29 V3 AMIANTE
 - 24_ING_17746_MAC_PROVIDENCE_BAT9-10 V1 AMIANTE
 - 24_ING_17748_MAC_PROVIDENCE_BAT20 V2 AMIANTE
 - 24_ING_17749_MAC_PROVIDENCE_BAT11 V2 AMIANTE
 - 24_ING_17750_MAC_PROVIDENCE_BAT21 V2 AMIANTE
 - 24_ING_18003_JJE_PROVIDENCE_SEDIMENTS
 - 25_ING_18130_MAC_PROVIDENCE_ALCOVES_PAPETIERES_220125 V2
 - Le rapport de repérage amiante sur enrobés – INGEDIAG (2024) : (24_ING_17755_MAC_PROVIDENCE_AMIANTE_HAP_HCT V3)
 - A titre d'information, un ensemble de rapports de repérage amiante avant travaux réalisés en 2010 par l'ancien propriétaire exploitant (Bâtiments 9 /10 / 11 / 20 / 21 / 22 à 29).
 - L'ensemble des diagnostics Plomb des ouvrages concernés par les travaux – INGEDIAG (2024):
 - 24_ING_17750_MAC_PROVIDENCE_BAT21 V1 PLOMB
 - 24_ING_17749_MAC_PROVIDENCE_BAT11 V1 PLOMB
 - 24_ING_17748_MAC_PROVIDENCE_BAT20 V1 PLOMB
 - 24_ING_17746_MAC_PROVIDENCE_BAT9-10 V1 PLOMB
 - 24_ING_17745_MAC_PROVIDENCE_BAT22-29 V1 PLOMB
 - Le diagnostic PEMD - RAPPORT N°R21-24046-V3 du 14/02/2025.

- Le diagnostic écologique 4 saisons – Atelier des Territoires – Rapport n°4686 du 07/06/2024 ainsi que le projet de dossier de dérogation au titre des espèces protégées.
- Les éléments relatifs à l'état sanitaire des eaux et des sols :
 - L'arrêté Préfectoral relatif aux Servitudes d'Utilité Publique (2015);
 - L'arrêté Préfectoral relatif à la mise en œuvre d'un système d'information sur les sols (SIS) - 2019.
 - Plan du réseau piézométrique de surveillance des eaux souterraines.
 - ARCHIMED_Etude_Historique_et_documentaire_D2020_41_013_05_2022
 - ARCHIMED_Rapport_Inspection_D2020_41_013_08_2022
- Le dossier de synthèse des demandes de déclaration de travaux (DT) au titre des concessionnaires réseaux ainsi que les réponses associées.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Au cas où l'une de ces pièces mentionnées manquerait dans le dossier, le candidat devra en aviser l'acheteur sans délai : à défaut il ne sera pas fondé à se plaindre de leurs absences.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter :

PERL ENVIRONNEMENT – Agence BFC – Dijon :

Monsieur Jérôme SANCHEZ, Chef de projet,

Tel : 03.80.27.42.84 / 07.43.03.12.50 - j.sanchez@perlenvironnement.com

Monsieur Jocelin ECKERT, Responsable agence Bourgogne Franche Comté,

Tel : 03.80.27.42.84 / 06.83 .17.69.17 - j.eckert@perlenvironnement.com

Dates et horaires des visites obligatoires : mer. 09/07/2025 à 10h et le mer. 16/07/2025 à 10h.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Les candidats devront signaler et confirmer leur présence à une des visites proposées au moins 48h avant la visite. Sans retour des candidats, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'annuler la visite de site.

Une attestation de visite à joindre aux offres des candidats sera remise par l'acheteur.

Pour la visite, le porte des EPI est obligatoire (casque, chaussures de sécurité et gilet fluo). Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de refuser l'accès au site aux candidats sans EPI.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

Les candidats sont informés que les questions et les demandes d'informations complémentaires pendant la phase consultation, seront reçues jusqu'au **huitième** jour avant la date limite de remise des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'Etat n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Il est demandé au candidat qui s'appuie sur les capacités financières d'une autre entreprise de fournir un engagement de cette dernière.</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Indication des techniciens	<i>Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles suivants :</i> <ul style="list-style-type: none">▪ Certification Qualibat 1552 « travaux de désamiantage » ou Certification AFNOR « Traitement de l'amiante » ou certification équivalente, ainsi que justification de la maîtrise des processus qui seraient utilisés pour les travaux.▪ Travail au contact du plomb (la preuve de la qualification pouvant être apportée

Document	Descriptif
	<p><i>par tout moyen et notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux équivalentes)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualification Qualibat 1161 (ou équivalente) : travaux de curage (la preuve de la qualification pouvant être apportée par tout moyen et notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux équivalentes) ▪ Qualification Qualibat 1112 (ou équivalente) : démolition (technicité confirmée) (la preuve de la qualification pouvant être apportée par tout moyen et notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux équivalentes)
Références Travaux	<p>Références détaillées des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants et équivalents à ceux visés par la présente consultation, montant, époque, références et contacts du donneur d'ordre, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</p>
Titres d'études et professionnels	<p><i>Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</i></p>
Autres justificatifs	
Déclaration sur l'honneur	<p><i>Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation (modèle fourni par l'acheteur).</i></p>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
CCAP	<i>Cahier des clauses administratives particulières</i>
CCTP	<i>Cahier des clauses techniques particulières et l'ensemble de ses annexes</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique :</i>

Document	Descriptif
	<p><u>Partie 1 – Moyens humains et matériels mobilisés pour conduire l’opération :</u></p> <p>Le candidat dressera une présentation précise des moyens humains et matériels qu’il compte mobiliser pour la bonne exécution des prestations en distinguant ce qui relève de ses moyens propres, de son (ses) cotraitant(s) et/ou sous-traitant(s) et précisera notamment :</p> <p><i>Constitution et organisation de l’équipe affectée à la mission : désignation et présentation de l’équipe avec indication des titres d’études et de l’expérience professionnelle de chacun des membres, présentation de l’organisation de l’équipe à travers un organigramme ;</i></p> <p><i>CV et références du conducteur de travaux et du chef de chantier susceptibles de diriger les travaux (engagement de l’entreprise que le chantier sera dirigé en permanence par au moins un chef de chantier qualifié) ;</i></p> <p><i>Démonstration de l’adéquation des moyens prévus avec le planning prévisionnel des travaux et le phasage décrit dans les pièces techniques du marché : indication des moyens matériels et des effectifs humains mobilisés reportés sur un planning de charge.</i></p> <p><u>Partie 2 – Méthodologie de réalisation :</u></p> <p>Le candidat présentera la méthodologie proposée pour la réalisation de l’opération en lien avec la spécificité des travaux à réaliser et l’environnement de travail décrit au CCTP et reconnu lors de la visite de site obligatoire.</p> <p>Cette partie du mémoire devra notamment (et de manière non exclusive) présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L’organisation de la base vie, des circulations, de la relation au avoisinants, aux voiries et infrastructures existantes, les délimitations de chantier et les mesures de protection des ouvrages de surveillance des eaux souterraines existants, les démarches relatives à la préparation de chantier ;</i> - <i>La méthodologie de réalisation des travaux de désamiantage, notamment les processus de désamiantage envisagés (niveau du processus / niveau d’empoussièvement) / par zone de travail au regard des éléments exposés dans les rapports de repérage amiante avant travaux ;</i> - <i>La méthodologie de déconstruction des bâtiments permettant de garantir la réduction de l’émission de poussières à la source, la gestion des travaux en hauteur, la bonne protection des avoisinants ;</i> - <i>Les mesures prise en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs mais également à l’égard des personnes présentes dans l’environnement proche du chantier (piétons, automobiliste, habitations).</i> - <i>Les mesures prises pour limiter les nuisances de chantier et contrôler celles-ci sur l’ensemble des thématiques abordées (bruits, circulation, poussières) tant pour les opérateurs de travaux que pour les riverains et usagers limitrophes.</i> - <i>Toute proposition en lien avec les spécificités des travaux et conditions décrites au CCTP et observées lors de la visite obligatoire.</i> <p><u>Partie 3 – Gestion des déchets - SOGED</u></p> <p>En tenant compte de l’ensemble des données techniques jointes au dossier de consultation, le candidat proposera un Schéma d’Organisation et de Gestion des Déchets qui devront être traités dans le cadre de la réalisation des travaux. Celui-ci devra notamment préciser les différents types de déchets anticipés, leur tonnage prévisionnel, les filières de traitement envisagées la plus proche de la zone de chantier.</p> <p><i>Cette note méthodologique ne devra pas excéder 60 pages recto hors page de garde. Les pages des mémoires excédentaires ne seront pas analysées. Seuls les CV pourront être joints sous forme d’annexe : aucune autre annexe ne sera prise en considération.</i></p> <p><i>La note méthodologique est une pièce à part entière du marché : la méthodologie annoncée aura par conséquent une portée contractuelle.</i></p>



Cas de la sous-traitance :

Il est préalablement précisé que - sur le fondement de l'article L.2193-3 du Code de la Commande Publique - compte tenu de la complexité de l'opération, des conditions d'intervention et de la nécessaire coordination et maîtrise des risques en milieu urbain, l'acheteur exige que l'ensemble des prestations liées aux travaux de DESAMINTAGE – tâches essentielles du marché - soient effectuées directement par le titulaire du marché. Ceci implique que les compétences et la certification relatives aux travaux de désamiantages seront portées le titulaire du marché : **ces prestations ne pourront donc être sous-traitées.**

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat doit fournir à l'appui de son offre, en application de l'article R. 2193-1 du Code de la Commande Publique, l'ATTRI2 ou une déclaration mentionnant :

- la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- Une déclaration de sous-traitance signée en bonne et due forme ou à défaut une déclaration écrite du sous-traitant indiquant que le mandataire disposera effectivement de ses moyens pour réaliser la présente opération : cette déclaration est indispensable si le candidat souhaite valoir les certifications portées par le sous-traitant au stade de la candidature. En pareil cas et à défaut des éléments demandés, la candidature pourra être rejetée.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

EPFGE
Rue Robert Blum - C.S. 10245
54701 PONT A MOUSSON CEDEX
Contact : Plateforme des achats de l'Etat - PLACE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement

recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Opérateurs économiques distincts :**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil

d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

En cas de prix unitaires, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le détail estimatif seront rectifiées, et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres, et leur pondération, sont les suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	
- Sous Critère 1 (20 pts)	Moyens humains et matériels mobilisés pour conduire l'opération
- Sous Critère 2 (25 pts)	Méthodologie de réalisation
- Sous Critère 3 (15 pts)	SOGED
2. Prix (40 %)	

Le critère valeur technique sera noté sur 60 points. Toute note inférieure à 30 points sera éliminatoire.

Le prix des prestations sera noté sur 40 points.

La note maximale du critère prix sera attribué à l'offre la moins disante, les autres offres obtiendront une note inversement proportionnelle.

En cas d'égalité totale de points entre plusieurs candidats, le classement sera effectué sur la base du critère « valeur technique ».

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Auditions :**

L'acheteur est susceptible de procéder à des auditions des candidats dans les conditions suivantes :

Les candidats sélectionnés seront convoqués à une ou plusieurs auditions afin de présenter leurs propositions. Les dates, horaires, adresses et modalités seront précisés dans la convocation. Un procès-verbal sera établi à l'issue de l'audition.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référend précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référend contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne
25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Téléphone : 03 26 66 86 87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Télécopie : 03 26 21 01 87
Site internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)